

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /

 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU

CLASSE : Première

E3C : ☐ E3C1 ☒ E3C2 ☐ E3C3

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : La cité entre réalités et utopies

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☒ Oui ☐ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Premières mesures et popularité de l'empereur Claude

L'empereur Claude, succède en 41 ap. J.-C. à son neveu Caligula qui a été assassiné par des soldats de sa garde. Il devient alors empereur à 50 ans passés. Claude n'était pas préparé à sa fonction, d'autant plus qu'il avait été tenu à l'écart de la famille impériale parce qu'il était bègue, boiteux et épileptique. Pourtant, malgré son manque d'expérience politique, l'empereur Claude se montrera un administrateur capable, s'intéressant aux affaires publiques et travaillant de près avec le sénat, gagnant ainsi la confiance du peuple romain.

Imperio stabilito nihil antiquius duxit quam id biduum, quo de mutando rei publicae statu haesitatum erat¹, memoriae eximere. Omnium itaque factorum dictorumque in eo veniam et oblivionem in perpetuum sanxit ac praestitit, tribunis modo ac centurionibus paucis e conjuratorum in Gaium² numero interemptis, exempli simul causa et quod suam quoque caedem depoposcisse cognoverat.

5 Conversus hinc ad officia pietatis jus jurandum neque sanctius sibi neque crebrius instituit quam per Augustum³. Aviae Liviae divinos honores et circensi pompa currum elephantorum Augustino similem decernenda curavit ; parentibus inferias publicas, et hoc amplius patri⁴ circenses annuos natali die, matri⁵ carpentum, quo per circum duceretur, et cognomen Augustae ab viva recusatum. At fratris⁶ memoria per omnem occasionem celebrata, comoediam quoque Graecam Neapolitano certamine
10 docuit ac de sententia judicum coronavit. [...]Tiberio⁷ marmoreum arcum juxta Pompei theatrum, decretum quidem olim a senatu verum omisum, peregit. Gai quoque etsi acta omnia rescidit, diem tamen necis, quamvis exordium principatus sui, vetuit inter festos referri.

At in semet augendo parcus atque civilis praenomine Imperatoris abstinuit, nimios honores recusavit, sponsalia filiae natalemque geniti nepotis silentio ac tantum domestica religione transegit. Neminem
15 exulum nisi ex senatus auctoritate restituit. Ut sibi in curiam praefectum praetori tribunosque militum secum inducere liceret utque rata essent quae procuratores sui in judicando statuerent, precario exegit [...] Quare in brevi spatio tantum amoris favorisque collegit, ut cum profectum eum Ostiam perisse ex insidiis nuntiatum esset, magna consternatione populus et militem quasi proditorem et senatum quasi parricidam diris execrationibus incessere non ante destiterit, quam unus atque alter et
20 mox plures a magistratibus in rostra producti saluum et appropinquare confirmarent.

Nec tamen expers insidiarum usque quaque permansit, sed et a singulis et per factionem et denique civili bello infestatus est. **[E plebe homo nocte media juxta cubiculum ejus cum pugione deprehensus est ; reperti et equestris ordinis duo in publico cum dolone ac venatorio cultro praestolantes, alter ut egressum theatro, alter ut sacrificantem apud Martis aedem adoreretur.]**

25

Suétone, *Vie des douze Césars, Claude*, XI, XII et XIII

-
1. Allusion à l'assassinat de l'empereur Caligula qui aurait pu amener à la fin de l'Empire et au retour de la République. Ce flottement a duré 2 jours, les 24 et 25 janvier 41 ap. J.-C.
 2. Gaium = Caligula, de son vrai nom Gaius Caesar.
 3. Allusion à l'empereur Auguste, avec lequel pourtant Claude n'a aucun lien de parenté ni par le sang ni par l'adoption. Son seul lien est sa grand-mère paternelle Livie qui a été la seconde épouse d'Auguste.
 4. son père Drusus, fils de Livie.
 5. sa mère Antonia la jeune.
 6. son frère Germanicus, grand général romain.
 7. Tibère, oncle de Claude. Tibère est l'empereur qui a succédé à Auguste.

Traduction

Lorsqu'il eut affermi son pouvoir, il n'eut rien de plus pressé que de faire disparaître le souvenir des deux jours d'hésitation, pendant lesquels on avait pensé à changer le régime de l'État¹. Il édicta donc une amnistie complète et définitive pour tout ce qui avait été fait ou dit pendant ces deux jours, et la respecta, car il fit seulement exécuter quelques-uns des tribuns et des centurions conjurés contre Gaius², à la fois pour l'exemple, et parce qu'il avait appris qu'ils avaient aussi demandé sa mort. **(5)** Passant alors à des témoignages de piété filiale, il décida que sa formule de serment la plus sacrée et la plus fréquente serait par le nom d'Auguste³. Il fit décerner à son aïeule Livie les honneurs divins, et, dans la procession du cirque, un char traîné par des éléphants, semblable à celui d'Auguste ; à ses parents, des honneurs funèbres rendus par l'Etat ; en outre à son père⁴, des jeux annuels, célébrés le jour de sa naissance ; à sa mère⁵, une voiture pour promener son image dans le cirque, et le surnom d'Augusta qu'elle avait refusé de son vivant. Quant à la mémoire de son frère⁶, ayant saisi toutes les occasions de l'honorer, il fit jouer à Naples, dans un concours, une comédie grecque [composée par lui], **(10)** et, suivant la décision des juges, lui attribua la couronne. [...] En l'honneur de Tibère⁷, il fit dresser près du théâtre de Pompée l'arc de triomphe que lui avait voté autrefois le sénat mais que l'on avait négligé de construire. Et même, bien qu'il eût annulé tous les actes de Gaius, il interdit de ranger parmi les jours de fête celui de sa mort, quoique ce fût le premier de son principat.

Au contraire, modéré et d'une simplicité démocratique en ce qui tendait à le grandir lui-même, il s'abstint du prénom d'Imperator, refusa les honneurs excessifs, célébra sans bruit et seulement dans l'intimité les fiançailles de sa fille et la naissance de son petit-fils. **(15)** Il ne réhabilita aucun exilé sans l'avis du sénat. Il demanda comme une faveur qu'on lui permît de se faire accompagner dans la curie par le préfet du prétoire et des tribuns militaires, et qu'on donnât force de loi aux jugements rendus par les procureurs du fisc. [...] Aussi en peu de temps gagna-t-il tant d'affection et de faveur, qu'après son départ pour Ostie, le bruit s'étant répandu qu'il était mort assassiné, le peuple hors de lui accabla de malédictions terribles les soldats et les sénateurs, traitant les uns de traîtres, les autres de parricides, et il fallut pour l'apaiser que les magistrats fissent paraître à la tribune aux harangues un ou deux **(20)** puis plusieurs témoins, assurant qu'il était sauf et s'approchait [de Rome].

Cependant, il ne resta pas toujours à l'abri des entreprises criminelles, et fut en butte à des attentats individuels, à un complot, enfin, à une guerre civile.

Traduction : Henri Ailloud, Paris, Les Belles Lettres, 1931

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Quel est en contexte le sens du nom *imperator* (ligne 13) ? Pourquoi Claude en refuse-t-il l'usage ?

B. Faits de langue (5 points)

Quelle tournure grammaticale reconnaissez-vous dans *Imperio stabilito* (ligne 1) et *tribunis modo ac centurionibus paucis [...] interemptis* (lignes 3-4) ? Expliquez-en la formation grammaticale et la valeur pour chacune des deux expressions. Que nous apprennent-elles sur les premières volontés de l'empereur Claude ?

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) : 12 points

Traduire le dernier paragraphe du texte entre crochets, des lignes 22 à 24.

[E plebe homo nocte media juxta cubiculum ejus cum pugione deprehensus est ; reperti¹ et² equestris ordinis duo in publico cum dolone ac venatorio cultro praestolantes, alter ut egressum theatro, alter ut³ sacrificantem³ apud Martis aedem adoreretur].

Choix n° 2 (Culture) : 12 points

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

¹ *reperti* : sous-entendre *sunt* (*reperti sunt* = parfait passif).

² *et* a ici un sens adverbial.

³ *egressum* et *sacrificantem* se rapportent à Claude.